



VIE PRATIQUE

Déclaration occupation de vos biens



La date limite pour déclarer l'occupation de vos biens (location, occupé ou vacant) est reprotée au 31 juillet 2023.



Crée le : 11/07/2023 - Mis à jour le : 11/07/2023

Vos questions :

- au 0 809 401 401
- sur impots.gouv.fr
- au Service des impôts des particuliers, avec ou sans rendez-vous
- dans les Frances Services